



Kim NGUYEN

Associé

knquyen@kermitconseil.com



Maux croisés

J'avais coutume de penser que la première étape indispensable au déploiement d'une stratégie financière responsable était la formation. Mais de récents échanges m'ont convaincu qu'un autre chantier est également indispensable, sinon davantage : celui des mots. En effet, il s'avère que quand on aborde le sujet de la finance responsable, si nous parlons tous la même langue, nous n'utilisons clairement pas le même langage.

Tout d'abord, la plaie des acronymes : passons sur les classiques ISR, ESG ou RSE, dont tout le monde a une définition claire ... mais qui n'est jamais la même. Mais voilà que depuis peu sont venus se mêler à la bagarre les SFDR et NFRD (que celui qui ne s'est jamais trompé dans l'ordre des lettres lève la main !)

De guerre lasse, d'ailleurs, la plupart des techniciens ne parle plus de SFDR mais de « Disclosure ». Voilà donc qu'intervient l'autre malédiction, l'utilisation d'anglicisme, un comble alors que le principal pays anglophone vient de quitter l'Europe. Les termes techniques anglo-saxons sont malheureusement et de longue date une caractéristique du jargon financier, qui tend également à s'imposer dans l'extra-finance (data, reporting ...).

Tout cela n'est que convention, je peux en convenir, mais cela se complique quand on utilise des mots qui ont de multiples sens en anglais et en français. Exemple ? La notion d'engagement (comme dans « politique de vote et d'engagement ») ne semble pas toujours claire. Là où elle devrait faire référence à l'implication d'un investisseur avec ses participations pour faire évoluer leurs pratiques, elle est souvent utilisée dans d'autres sens parfois proches (l'engagement social ou environnemental d'une structure) ou plus lointains (un combat particulier).

Et ce n'est pas tout, puisque certains termes utilisés dans notre secteur évoluent. L'impact est un exemple tout à fait révélateur : initialement réservé au capital investissement et au non coté dans un sens très restreint, le terme a progressivement évolué pour inclure le coté (au point que l'investissement à impact est pratiquement devenu un synonyme de l'investissement thématique), puis désormais pour qualifier toute politique responsable positive ou inclusive par opposition aux stratégies quantitatives de type « Best in Class ».

Enfin, la notion même de responsabilité n'a pas le même écho selon les interlocuteurs. Chacun, selon son point de vue, mettra dans ce terme un cadre moral précis ou lui associera des objectifs et termes spécifiques. Qui n'a pas eu à batailler contre l'équation réductrice « finance responsable = finance verte = ONG = écolos » ?

A ces différents problèmes, on peut ajouter différents niveaux de langage. Le langage des experts (scope 1, 2 ou 3, CO2 ou GES ...), le langage réglementaire européen, le langage légal français ou le langage marketing et technique propre à chaque société de gestion.



On le voit, même entre professionnels de la profession (pour reprendre la fameuse expression de Jean-Luc Godard), l'échange est parfois difficile. Dans mon expérience, il n'est pas rare dans une conversation de s'apercevoir après plusieurs minutes que l'on ne parle pas de la même chose, ce qui génère des moments très gênants, personne n'osant admettre l'erreur d'aiguillage.

Alors comment résoudre ce problème ? Un dictionnaire, un lexique ? Par qui ?

On le voit, le chantier est immense et loin d'être anecdotique. D'importantes campagnes de communication sont en cours sur la finance responsable. Or, elles reposent souvent sur des termes flous qui génèrent une promesse mal définie, qui ne pourra entraîner à son tour que des déceptions et des retours de bâton.

Les mots ont peut-être le pouvoir de changer le monde. Mais il faudrait qu'entre celui qui les prononce et celui qui les entend, leur sens soit le même.

Kermit a contribué à la réponse de l'Association des Acteurs de la Finance Responsable à la consultation sur le projet de décret de l'article 29 de la loi Energie et Climat.

<http://afresponsable.com/wp-content/uploads/2021/02/AFR-consultation-sur-le-projet-de-De%CC%81cret-de-l'article-29-1.pdf>



Kermit

Raison d'être*

« Notre objectif est de faire évoluer les pratiques des investisseurs et de leurs partenaires dans une logique responsable, durable et de long-terme, afin de contribuer à faire de la finance le moteur d'une transformation positive du monde ».

** Inscrite dans les statuts de l'entreprise conformément aux dispositions de l'article 1835 du Code Civil.*

Notre expertise issue de la finance traditionnelle et notre connaissance des investisseurs institutionnels nous permettent d'apporter des réponses concrètes et pragmatiques aux problématiques liées à la mise en place d'une stratégie responsable.

Kermit est une SAS au capital de 5 000 EUR (RCS n° 888 373 792) immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) en qualité de CIF sous le n°20007557 et membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

www.kermitconseil.com



<https://twitter.com/@KimNguy35436484>



<http://www.linkedin.com/in/nguyen-kermit>

